

**Décision n° 2018-02 en date du 19 février 2018
du Directeur du Département des contrôles portant délégation de signature
au profit de Katy DORÉ**

Le Directeur des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L.232-12, R. 232-18, R.232-45 et R.232-46,

Vu la délibération n°2015-71 ORG du 24 juin 2015 portant nomination du Directeur des contrôles,

Décide :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à Madame Katy DORÉ, Conseillère régionale antidopage en Martinique, à l'effet de signer, au nom du Directeur du Département des contrôles de l'Agence, les décisions prévues à l'article R.232-46 du code du sport.

Article 2 – La présente décision prend effet à compter de sa publication sur le site internet de l'Agence.

Fait à Paris, le 19 février 2018

Le Directeur de Département des contrôles



Damien RESSIOT